

## Maintenance des matériels Option A matériels agricoles



Le titulaire de ce CAP doit être capable d'assurer des interventions de maintenance et de service sur des matériels en mettant en œuvre des procédures et des moyens dédiés. Il doit intégrer les aspects liés à la communication, à la qualité, à la prévention des risques professionnels et à la protection de l'environnement.

Si un tracteur ou une moissonneuse-batteuse tombent en panne au moment des labours ou des récoltes, tout s'arrête. La maintenance préventive des machines agricoles revêt donc une importance particulière. Elle constitue le cœur de l'activité du titulaire de l'option matériels agricoles.

Ce professionnel prépare et organise ses interventions sur les engins. Il assure leur entretien et leur réparation. Il change des éléments, des organes ou des pièces lors de la dépose-repose ou du démontage-remontage de sous-ensembles. Il réalise des mesures simples et des contrôles sur les parties mécaniques, électriques, hydrauliques ou pneumatiques. En fin d'intervention, il sait rendre compte à sa hiérarchie et à son client.

Le titulaire du CAP est un ouvrier qualifié chargé d'assurer des interventions de maintenance, d'entretenir des tracteurs et des matériels agricoles :

- il prépare son intervention et organise son poste de travail (il dispose d'un outillage, de matériels de levage et d'appareils de mesure et de contrôle) ;
- il vérifie l'état du matériel, effectue des contrôles, des réglages et des mesures ;
- il réalise le démontage et remontage de matériels, d'équipements ou d'accessoires ;
- il change les pièces défectueuses (organes mécaniques, électriques, hydrauliques et pneumatiques) ;
- il rend compte de son intervention réalisée à la hiérarchie et au client : il rédige le compte rendu de l'intervention.

Il est en contact direct avec le client. Il doit faire preuve de goût du contact et de qualité d'écoute.

Lors de ses interventions, il applique les procédures préconisées par le constructeur et la réglementation. Il doit respecter les règles de sécurité, d'environnement, d'hygiène et d'ergonomie.

Les activités de maintenance font de plus en plus appel à la connaissance électronique et informatique.

### ↪ Débouchés

Le titulaire de ce CAP exerce son activité en atelier ou directement sur le terrain, souvent en équipe et sous les ordres d'un chef.

Cet ouvrier qualifié exerce ses activités en tant que mécanicien(ne)-réparateur (trice) en matériel agricole dans les entreprises de distribution/réparation, de location, de parcs et jardins, de bâtiment, de travaux publics ou de manutention et dans les entreprises ou collectivités utilisatrices de ce matériel.

### ↪ Accès à la formation

Après une classe de 3ème

### ↪ Programme

Disciplines et activités	1 <sup>ère</sup> Année	2 <sup>ème</sup> Année
Enseignement technologique et professionnel	522 h	442h
Vie sociale et professionnelle	29h	39h
Enseignements généraux		
Français, histoire-géographie	101h30	91h
Mathématiques Sciences	101h30	91h
Langue vivante	58h	52h
Arts appliqués-cultures artistiques	58h	52h
EPS	72h30	65h
Education civique, juridique et sociale	14h30	13h
Période de formation en milieu professionnel	6 semaines	6 semaines

### Enseignements professionnels

Les élèves suivent des cours de technologie et de dessin industriel. Ils apprennent à lire des schémas hydrauliques, électriques et électroniques. Ils étudient le fonctionnement des matériels (la régulation thermique des moteurs, le freinage, l'embrayage). Ils apprennent à travailler en toute sécurité.

### Stages

Les "stages" appelés périodes de formation en entreprise, durent 12 semaines.

La formation en milieu professionnel doit permettre à l'élève d'acquérir et de mettre en œuvre des compétences en termes de savoir-faire et de savoir-être. Les activités confiées doivent être en adéquation avec celles qui sont définies dans le référentiel des activités professionnelles. Au cours de la deuxième année de formation, la période de formation en milieu professionnel fournit le cadre et les supports des évaluations prévues en entreprise dans le cadre du contrôle en cours de formation. Pendant la période de formation en milieu professionnel, le candidat a obligatoirement la qualité d'élève stagiaire, et non de salarié. L'élève reste sous la responsabilité pédagogique de l'équipe des professeurs chargés de la section. Ces derniers effectuent des visites au sein de l'entreprise afin d'y rencontrer le responsable de la formation et ainsi, d'assurer un suivi efficace de l'élève.

### Examen

#### Enseignement professionnel :

- analyse fonctionnelle et technologique, coeff. 4 : à partir d'un matériel présentant un dysfonctionnement ou un dossier technique, le candidat analyse les informations mises à disposition et fait des propositions de maintenance ;
- réalisation d'interventions sur un matériel ou un équipement, coeff. 13, dont coeff. 1 pour la vie sociale et professionnelle : le candidat doit effectuer des interventions de maintenance, des remplacements d'éléments, faire un compte rendu oral.

#### Enseignement général :

- Français et histoire – géographie – éducation civique, coeff. 3
- Mathématiques - sciences physiques et chimiques, coeff. 2
- Education physique et sportive, coeff. 1
- Epreuve facultative : Langue vivante étrangère

### Statistiques

En 2013, dans l'académie de Montpellier : 29 candidats inscrits, 29 présentés, 26 admis (soit 89.66 % de réussite).

En 2014, dans l'académie de Montpellier : 31 candidats inscrits, 31 présentés, 27 admis (soit 87.10 % de réussite).

En 2015, dans l'académie de Montpellier : 20 candidats inscrits, 20 présentés, 19 admis (soit 95.00% de réussite).

En 2016, dans l'académie de Montpellier : 33 candidats inscrits, 33 présents, 32 admis (soit 96,97% de réussite).

### Poursuites d'études

La majorité des titulaires de CAP s'engagent dans la vie active. Pour se spécialiser davantage, ils peuvent aller en formation complémentaire (MC, FCL) ou, tout en travaillant, obtenir une qualification professionnelle supérieure en préparant un BP ou un BM. Dans certains cas, ils peuvent aussi préparer un BACPRO en lycée professionnel ou en contrat d'apprentissage ou de professionnalisation.

#### Poursuites d'études possibles

- BP Agroéquipement, conduite et maintenance des matériels
- MC Maintenance des moteurs diesel et de leurs équipements

Pour connaître les poursuites d'études envisageables en Languedoc-Roussillon, consultez les guides régionaux.

### Ou se former en Languedoc Roussillon

#### 11 Lézignan

CFA interprofessionnel **A**

#### 48 Saint Chély d'Apcher

Lycée professionnel privé Sacré Coeur

**A** Formation en apprentissage

### En savoir plus

Consultez les documents Onisep :

- Guides régionaux « Après la 3e »
- Dossier « Le dico des métiers »
- Les fiches métiers
- Parcours Les métiers de la mécanique
- Voie pro Les métiers de la maintenance
- Après un CAP ou un BEP

Vous les trouverez au CDI de votre établissement ou au Centre d'Information et d'Orientation (CIO)

**N'hésitez pas à rencontrer un conseiller d'orientation-psychologue.**